

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU**Délibération n° DB 2023-024**

Date de la convocation : 16/02/23

Membres en exercice : 24

Membres présents : 15

Membres votants : 18

Le vingt-trois février mille vingt-trois, le Bureau communautaire, dûment convoqué, s'est réuni à Vouziers, sous la Présidence de M. Benoit SINGLIT.

Présents : Mmes ANDREY Danielle, DION Valentine, LAMPSON - GUEILLOT Nadège, PAYEN Françoise et MM. CANIVENQ Roland, DAUPHY Bruno, DE POUILLY Jean, DUGARD Yann, FLEURY Vincent, LAURENT CHAUVET Pierre, LORFEUVRE Gérald, MANCEAUX Christophe, POTRON Pierre, SINGLIT Benoit, THIERION Vincent.

Pouvoirs : M. Dominique DANNEAUX donne pouvoir à M. Christophe MANCEAUX, M. Michel MEIS donne pouvoir de vote à M. Pierre LAURENT CHAUVET, M. Désiré Léopold donne pouvoir à M. Vincent THIERION

Secrétaire de séance : Mme Françoise PAYEN

OBJET : MODIFICATION DU MONTANT DU LOYER DU LOGEMENT D'EXERMONT

Vu les statuts de la Communauté de Communes et notamment la compétence « Politique du logement et du cadre de vie » ;

Vu la délibération n°DC2022/57 du 02/06/22 confiant délégation au Bureau pour fixer le montant des loyers des logements communaux réhabilités sous maîtrise d'ouvrage communautaire ainsi que toute révision et/ou modification de ces loyers et/ou dégrèvement exceptionnel ;

Vu la période de vacance du logement ;

Vu l'avis remis par la commission Habitat-Urbanisme lors de sa séance du 01/02/2023 ;

Après en avoir délibéré, le Bureau communautaire :

- DECIDE, à l'unanimité, de diminuer le montant du loyer du logement communal situé à Exermont et réhabilité sous maîtrise d'ouvrage communautaire, à 400€ hors charges.
- CHARGE le Président ou son représentant de signer tous les actes à intervenir.

